



Axe IV : Construire une transition écologique solidaire

**DIVERSIFIER L'OFFRE ET LES MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ**

**Enjeu** : Adapter les politiques de lutte contre la précarité alimentaire à l'accroissement de la demande, à l'émergence de nouveaux besoins par la création de nouveaux outils, le renforcement de la qualité des dispositifs et une meilleure couverture territoriale.

**Descriptif de l'action** : La crise sanitaire a mis en évidence et amplifié l'insécurité alimentaire pour de très nombreux ménages marseillais. La diversification des publics concernés nous conduit à réinterroger les circuits de redistribution et la nature des aides proposées. Cette action permettra, à partir d'une observation précise des besoins du territoire, de renforcer la qualité de l'offre proposée, affiner le maillage territorial et d'assurer un accompagnement global des publics susceptibles d'en bénéficier. Il s'agira notamment d'amener les structures à réinterroger leurs pratiques et les circuits de distributions et encourager la mutualisation des moyens logistiques nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs.

Par ailleurs, l'augmentation de la présence de jeunes enfants à la rue et de familles fait émerger des besoins supplémentaires d'accès aux circuits de distribution des produits du quotidien nécessaire à l'hygiène et à l'alimentation des jeunes enfants et leurs parents (couches, protections périodiques, lait infantile...).

L'action viendra soutenir les projets favorisant l'accessibilité des personnes les plus précaires à une alimentation de qualité, et ciblera en particulier :

- la couverture des zones du territoire les moins bien dotées en dispositifs d'aide alimentaire ;
- le renforcement de la qualité des denrées distribuées aux personnes en situation de précarité ;
- le renforcement de l'accompagnement social proposé aux bénéficiaires de l'aide alimentaire.
- le travail d'articulation et mutualisation des moyens logistiques (groupement d'achat, ingénierie, mise en commun des espaces de préparation et de stockage)

En cas de renouvellement de candidatures, il sera attendu des associations que les projets portés s'adaptent aux critères d'amélioration de la qualité des denrées, d'augmentation des produits à destination des jeunes enfants ainsi que la qualité de prise en charge des personnes accompagnées.

Afin de pouvoir être prises en compte ces actions devront obligatoirement :

- Se dérouler sur le territoire de Marseille.
- Faire apparaître nécessairement un caractère innovant ou un aspect non couvert.
- Les projets retenus devront débuter en 2023.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants.
- Prendre en compte les objectifs communs (couverture des territoires non-dotés en structure d'aide alimentaire, accès à des produits de première nécessité y compris destination des jeunes enfants).
- Proposer un accueil pour la distribution plusieurs journées par semaine.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants.

**Durée** : 1an

**Contact** : Juliette Ramstein, chargée de mission, [jramstein@marseille.fr](mailto:jramstein@marseille.fr)

**Période de candidature** : 8 janvier au 16 février 2024